

Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
C.A.G.B. le : 07/03/01

**Séance du 1^{er} mars 2001
qui s'est déroulée à la C.C.I. du Doubs**

Visé par :
Le Directeur Général,
Jean-Paul VOGEL

PRESENCE

- liste des présents annexée

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le 1^{er} mars 2001 à 18 heures à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, il a pris les décisions suivantes :

Intercommunalité

↳ Transfert de la compétence économie : état d'avancée des réflexions

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement :

- sur la proposition et l'échéancier de la commission Economie relatifs à la définition de l'intérêt communautaire
- sur le schéma et la prise de compétence progressive en terme de ZAE
- et sur l'étude d'une nouvelle répartition des partenariats au sein des syndicats mixtes (SMAIBO ; BTC ; Musée de Plein Air et des Maisons Comtoises de Nancray ; l'aérodrome de Besançon-La Vèze ;

↳ Transfert de la compétence transports :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide les orientations du transfert de la compétence transport.

↳ Convention avec la Ville de Besançon dans le cadre du transfert de la compétence transports :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide la convention établissant les modalités financières, techniques et juridiques entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et autorise le Président à la signer.

↳ Convention entre la Région SNCF de Dijon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon:

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide cette convention et autorise le Président à la signer.

↳ Convention entre le Conseil Général du Doubs et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide la convention et autorise le Président à la signer.

↳ Projet d'aménagement du parvis de la gare Viotte :

Le Conseil de Communauté prend connaissance des données techniques et financières du projet d'aménagement du parvis de la Gare Viotte.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la maîtrise d'ouvrage de cette opération et autorise le Président à engager le plus rapidement possible les démarches de demandes de subventions sur ce projet auprès des différents partenaires pressentis.

Les membres du Conseil de Communauté seront amenés lors d'une prochaine séance du Conseil à délibérer sur les choix techniques retenus et l'inscription budgétaire de ce projet par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

↳ "Affrètement pour la desserte du réseau du Grand Besançon " - autorisation de lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide le lancement de la procédure.

Economie

↳ Dossier COBRA - Sollicitation de la C.A.G.B. dans le cadre du FIE :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le montant de la participation de la C.A.G.B. à cette opération à hauteur de 298 KF sur les bases indiquées dans le rapport de présentation.

↳ Demande de subvention de la C.A.G.B. au titre d'une aide directe à l'immobilier d'entreprise pour une Société Coopérative de Production (SCOP) - Dossier LPI :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide la participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à hauteur de 100 KF pour le projet de nouvelle implantation au sein de l'agglomération bisontine de cette société.

↳ **Projet d'illumination du Château de Montfaucon :**

A la majorité de 78 voix pour, une voix contre et une abstention, le Conseil de Communauté valide ce projet à hauteur de 150 à 200 KF pour l'investissement et propose que le fonctionnement soit pris en charge directement par la commune de Montfaucon.

Habitat

↳ **Financement des logements publics sociaux - subventions aux opérations de création de logements sociaux :**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- confirme l'attribution des subventions à l'OPHLM de Besançon, proposées par le Bureau du 15 février 2001, pour la réalisation de logements sociaux de 40.000 francs et accorde une subvention de 60.000 francs pour le volet économique de l'opération immobilière sur la commune de Morre
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au BS 2001 à l'article 65755 "Subventions d'investissement autres établissements publics locaux", fonction 70 services communs logement.

↳ **Soutien aux Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat - Suivi-animation de l'OPAH du SIACAM :**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le versement d'une subvention de 21.090 F au titre de l'année 2001 et de 21.090 F au titre de l'année 2002 au profit du SIACAM.

Il précise que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2001 à l'article 65754 "subventions d'investissement aux communes" fonction 70 "Services communs logement".

↳ **Soutien aux Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat - Etude pré-opérationnelle d'OPAH du SIEACR :**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la demande de subvention du SIEACR du montant de 4 873 F.

Il précise que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2001 à l'article 65754 "Subventions d'investissement aux Communes" en fonction 70 "Services communs logement".

↳ **Soutien aux opérations de renouvellement urbain :**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- accorde une subvention à l'Office Public d'H.L.M. de Besançon d'un montant de 103.141 F, pour le financement de la maîtrise d'œuvre sociale chargée du relogement des familles de la City Pesty quartier St Ferjeux à Besançon.
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2001 à l'article 65757 "Subventions d'investissement aux Etablissements Publics Locaux" en fonction 70 "Services communs logement".

↳ **Politique foncière :**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des pistes de travail sur lesquelles la commission Habitat a décidé de travailler :

- Garantie d'emprunt

La Communauté d'agglomération du Grand Besançon pourrait suppléer le Conseil Général en garantissant les emprunts des bailleurs.

➤ Adapter le règlement des aides de la Communauté d'agglomération

La Communauté d'agglomération du Grand Besançon pourrait supprimer le plafonnement en fonds propres pour les opérations en PLUS et PLAI.

➤ Sensibiliser les Elus sur les programmes de logements sociaux en périphérie

Avec le renouvellement des Elus, la Communauté d'agglomération du Grand Besançon pourrait organiser une campagne de communication sur le logement social : les modalités de financements, le type de produits, les attributions. Des visites de programmes en périphérie avec le témoignage d'Elus pourraient donner une image positive du logement social.

➤ Foncier : recherche foncière et soutien à l'acquisition foncière

Une mission d'étude pourrait être confiée à l'Agence Foncière pour mettre en place une stratégie d'intervention foncière et les modalités d'aide à la recherche foncière.

Cette action est prévue par le Programme Local de l'Habitat 2000-2002.

Un montant de 50 000 F serait nécessaire pour cette prestation.

- confie à l'Agence Foncière une étude pour la mise en place d'une aide à la recherche foncière pour un montant de 50 000 F inscrit au BP 2001 (prospection, étude des D.I.A., sensibilisation des communes ...) à l'article 617 "Etudes et Recherches" en fonction 70 "Services communs logement".

↳ Etude sur la faisabilité d'une caisse de développement de l'agglomération de Besançon :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide d'accorder une subvention à la Ville de Besançon d'un montant de 30.000 F pour le financement de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une caisse solidaire de développement local. Il précise que cette somme sera inscrite au BP 2001 en Fonction 70 "Services communs Logement" à l'article 65754 "Subventions aux communes".

↳ Convention ARHLM pour les prestations des données attributions :

L'Association Régionale des H.L.M. de Franche Comté regroupant l'ensemble des bailleurs sociaux a mis en place un Observatoire de l'Occupation Sociale qui analyse les flux des locataires au niveau régional. Ces données sont exploitées par l'Observatoire de l'Habitat du Programme Local de l'Habitat afin d'analyser l'évolution de l'occupation sociale des logements (age, revenu, type de logement occupé...).

Par ailleurs, ponctuellement la Communauté d'agglomération du Grand Besançon a besoin de disposer de données spécifiques sur le bassin d'habitat de l'agglomération de Besançon comme les attributions de logements sociaux, pour l'élaboration de la Charte Intercommunale du Logement. En effet, ces données nécessitent un traitement particulier impliquant un coût pour l'Association Régionale des H.L.M..

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer la convention avec l'A.R.H.L.M. qui n'entraîne aucun coût financier.

↳ Subventions aux associations pour 2001 :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces demandes de subvention concernant les organismes suivants :

- ADIL : 140 000 F
- HDL : 65 000 F
- AIVS : 20 000 F
- ALEPH : 50 000 F

Il précise que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2001 à l'article 6574 "Subventions Fonctionnement Organisme Droit Privé" en fonction 70 "Services communs logement".

Sur proposition de la Commission Habitat, un compte-rendu annuel d'activités relatif à l'agglomération sera produit par ces associations.

Finances

↳ Budget 2001 : les grandes masses

A la majorité de 78 voix pour, 2 voix contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la proposition de budget primitif 2001, budget principal et budget annexe transports.

1. Le budget principal et le budget annexe Transports : mouvements réels

	DEPENSES		RECETTES	
	enFF	enEuros	EnFF	enEuros
Administration Générale	10 531 942.72	1 605 584.32	158 974.00	24 235.43
Service Incendie	42 915 183.10	6 542 377.49		0.00
Collèges	2 000 000.00	304 898.03		0.00
Habitat	3 541 670.00	539 924.11	283 003.00	43 143.53
Environnement	13 067 125.00	1 992 070.36	1 500 000.00	228 673.53
Transports	59 957 966.00	9 140 532.99	300 000.00	45 734.71
Infrastructures	29 000 000.00	4 421 021.50		0.00
Aménagement de l'espace	2 848 281.00	434 217.64	884 500.00	134 841.16
Economie	3 229 700.00	492 364.59	0.00	0.00
Tourisme	1 905 000.00	290 415.38	0.00	0.00
Résultat N-1	1 474 402.18	224 771.16	4 190 921.75	638 901.90
FCVA		0.00	450 000.00	68 602.06
Emprunt		0.00	26 483 871.25	4 037 440.14
Charges financières et ICNE	7 060 000.00	1 076 290.06	400 000.00	60 979.61
Autres charges	20 000.00			
Attribution de compensation TP	159 300 000.00	24 285 128.45		0.00
DSC+DIE	12 800 000.00	1 951 347.42		0.00
Fiscalité et compensation		0.00	277 000 000.00	42 228 377.77
Dotation Globale Fonctiont		0.00	38 000 000.00	5 793 062.66
TOTAL	349 651 270.00	53 300 943.51	349 651 270.00	53 303 992.49

BUDGET ANNEXE	DEPENSES HT		RECETTES HT	
	enFF	enEuros	EnFF	enEuros
Budget annexe Transports	253 816 000.00	38 693 999.76	197 916 000.00	30 172 099.70
Rembors des charges Besançon	37 500 000.00	5 716 838.15	37 500 000.00	5 716 838.15
Subvention d'équilibre		0.00	55 900 000.00	8 521 900.06
TOTAL	291 316 000.00	44 410 837.91	291 316 000.00	44 410 837.91

🔗 Besoins supplémentaires de locaux pour la C.A.G.B. :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de prendre une option sur les locaux qui se libèrent à la City à proximité de locaux de la C.A.G.B.. Il s'agit de 600 m² d'un seul tenant, disponible dès l'été 2001 avec 12 places de parking.

Il autorise le Président à engager les démarches préalables à une location ou acquisition, après étude par les services.

🔗 Taux de taxe professionnelle unique et période de convergence des taux :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté retient le taux de taxe professionnelle unique de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au maximum possible, c'est à dire 13.34 % et se prononce favorablement sur une période de convergence de 12 ans.

🔗 La Dotation de Solidarité Communautaire : fixation du montant de la DSC - détermination des critères de la DSC et de la DIE

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide :

- le montant de la DSC fixé à 10 millions en 2001 et ses modalités de calcul par commune, conformément aux propositions faites au Bureau du District du Grand Besançon du 16 novembre 2000.
- les critères de calcul de la DIE dont le montant ne pourra être connu qu'après notification par les services fiscaux des bases TP 2001.

🔗 Information sur l'exécution des marchés publics :

Conformément à l'article 361-2 du Code des Marchés Publics, les informations sur l'exécution des marchés soldés dans l'année ou en cours d'exécution font l'objet d'un rapport récapitulatif annuel communiqué à l'assemblée délibérante de la collectivité à l'occasion de la présentation du budget.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des marchés, récapitulés ci-après :

Marchés soldés dans l'année :

OBJET	TITULAIRE	MONTANT MANDATE TTC
Etude évolution et renforcement de l'intercommunalité	LA RONNADE	Marché négocié 484 160 F
Etude pour la réalisation d'un schéma des zones d'activités de l'agglomération bisontine	OPERA/IEA	Marché négocié 289 440 F

Marchés en cours d'exécution :

OBJET	TITULAIRE	MONTANT TTC
Etude globale reconversion de sites de la vallée du Doubs	ATELIERS DES TERRITOIRES (07.00 à 07.01)	Appel d'offres européen 777 400 F

Location-vente de deux photocopieurs + maintenance	BOURGOGNE REPRO (05.00 à 05.02)	Marché négocié 196 131 F hors maintenance
Fourniture imprimés administratifs, reproduction dossiers	Lot 1 : ARS Lot 2 : DICOLOR (01.01 à 12.01)	Marché négocié à bons de commande maximum 440 000 F
Matériels informatiques + maintenance	AFODIS (01.01 à 12.01)	Marché négocié à bons de commandes maximum 325 600 F

Conventions relatives à des prestations de service

↳ Convention de mise à disposition de personnel, de matériel et de locaux de la C.A.G.B. au SYBERT :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide les principes de cette convention qui définit les conditions de mise à disposition de moyens humains et matériels au SYBERT par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Il autorise le Président à signer cette convention.

↳ Convention de mise à disposition du personnel, de matériel et de locaux de la C.A.G.B. au SDAB :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide les principes de cette convention qui définit les conditions de mise à disposition de moyens humains et matériels au Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Il autorise le Président à signer cette convention.

↳ Convention de mise à disposition de matériel et de locaux de la C.A.G.B. à l'AUDAB :

Afin que l'AUDAB soit opérationnelle et puisse assurer ses missions d'assistance auprès de sa collectivité d'adossement dès les premiers jours de l'année 2001, à l'unanimité, le Conseil de Communauté valide la convention qui engage la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à mettre à la disposition de l'AUDAB les locaux et services afférents à titre onéreux. Le Conseil de Communauté autorise M. Michel LOYAT, Vice-Président Délégué aux finances à signer la convention entre la C.A.G.B. et l'AUDAB.

Questions diverses

↳ Extension de la garantie "Protection Juridique" au profit des élus :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide d'étendre la protection juridique GMF actuelle des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon aux 28 membres du Bureau pour un coût total de 616 francs.

↳ Principe de désignation d'un ou plusieurs agents chargés d'assurer la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le principe de la désignation d'un ou plusieurs agents chargés d'assurer la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

↳ Personnel pour assurer le gardiennage des déchetteries d'Amancey, Bouclans, Marchaux et Thoraise :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :

- de créer 4 postes de gardien de déchetterie (cadre d'emploi des agents d'entretien ou agents techniques)
- de modifier la liste des emplois permanents
- d'autoriser M. le Président à engager les procédures et à signer toute pièce à intervenir dans ce cadre.

↳ Modification des statuts du Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises :

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises à Nancray a délibéré lors de sa séance du 2 décembre 1999, en faveur de la modification de ses statuts de la façon suivante :

- Article 12 : Fonction du Président et du Bureau :

" Le Président représente le Syndicat Mixte en justice, il peut agir devant les juridictions suivantes : juridictions civiles, pénales, administratives et sociales".

- Article 11 : Le Bureau du Syndicat

"Il est composé du Président du Syndicat Mixte et de quatre membres dont deux vice-présidents, élus par le Comité Syndical parmi ses membres selon les règles régissant l'élection du Maire et des Adjoints (Article L 2122-7 du Code des Collectivités Territoriales)".

- Article 8 : Ressources du Syndicat

a) Au titre des ressources diverses : *ajouter "Dons et Legs"*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide ces modifications de statuts.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs
sous la présidence de M. Robert SCHWINT

Conseillers communautaires en exercice : 132

Etaient présents : ARGUEL : Camille POCHARD - AVANNE-AVENEY : Jean-Pierre TAILLARD, Joël ROY - BESANCON : Robert SCHWINT, Daniel ANTONY, Charles AUTARD, Marcellin BARETJE, Pascal BONNET, Marie-Guite DUFAY, Jean-Claude DUVERGET, Jean EDOUARD, Jean-Louis FOUSSERET, Karine GEIGER, Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, Bernard HUMBERT, Jean-Marie LAGRANGE, Michel LOYAT, Odette MAISIÈRES, Bernard MEUNIER, Jean MILLE, Pierre NOT, Joseph PINARD, Bernard REGNIER, Michel ROIGNOT, Jean-Claude ROY, Pierre RUEFF, Gérald SANTI, Simon VOUILLOT, Edith CAMPBELL (suppléante de Nicole WEINMAN) - BEURE : Jean CRETIN, Philippe CHANEY - BUSY : Bernard ZIMBERLIN - CHALEZEULE : Raymond REYLE - CHAMPAGNEY : Claude VOIDEY - CHATILLON LE DUC : Jean-Marie DELACHAUX (suppléant de Marie-Christine BUISSON) - CHAUCENNE : Bernard VOUGNON - CHAUDEFONTAINE : Jacques SOUEGES - CHEMAUDIN : Geneviève VACHERET - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Jean-Claude FORESTIER (suppléant de Marcel GIRARD), Bernard POURNY - DELUZ : Yves TARDIEU - ECOLE-VALENTIN : André BAVEREL, Yves GUYEN - FONTAIN : Jean-Paul DILLSCHNEIDER - FRANCOIS : André DUBIEZ - GENNES : Bernard GRAPPEY - LA VEZE : Jacques CURTY - LARNOD : Denis TOURRAIN - MAMIROLLE : Gilbert BRENET, Dominique MAILLOT - MARCHAUX : Brigitte VIONNET - MAZEROLLES-LE-SALIN : Daniel PARIS - MISEREY-SALINES : Claude PAULIN, Jacques BRIOTTET - MONTFAUCON : Jean-Marie LIGIER, Robert MICHEL - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Jean BOUSSET - MORRE : Bernard PRETRE - NANCRAI : Jean-Pierre MARTIN - NOVILLARS : Raymonde BOURLON, Michel STEGRE - PIREY : Robert STEPOURJINE - POUILLEY-LES-VIGNES : Albert DEPIERRE, Claude-Henri GIRARD - PUGEY : Louis MERLE - RANCENAY : Gilbert GAUTHIER - ROCHE LEZ BEAUPRE : Gérard ROBERT - SAONE : Bernard DESCOURVIERES, Jean-Louis VUILLEMIN - SERRE-LES-SAPINS : Gabriel BAULIEU - THISE : Georges JOLIVET (suppléant de Jacques SIFFERLIN), Claude BULLY - TORPES : Denis JACQUIN - VAIRE ARCIER : Joëlle COMTE - VAIRE LE PETIT : Gérard PIGUET - VAUX-LES-PRES : Bernard MEMBRE (suppléant de Bernard GAVIGNET)

Etaient absents : AMAGNEY : Bernard ROUX - AUDEUX : Hugues BINETRUY - AUXON - DESSOUS : Marcel CRETIN, Simone PAQUELET - AUXON-DESSUS : Marcel SIMPLOT - BESANCON : Daniel AIME, Martine BULTOT, Robert CHRISTELLE, Anne CUENIN, Yves-Michel DAHOUI, Gérard DINTROZ, Emmanuel DUMONT, Marcel FERREOL, Vincent FUSTER, Claude-Jean GIRARD, Jean-Claude GRAPPIN, Philippe HAGOPIAN, Michel JACQUEMIN, Claude JEANNEROT, Raymond JEANNIARD, Gérard JUSSIAUX, Sophie MONTEL, William NUNINGER, Christophe POMEZ, Claude SALOMON, Jean-Raymond SANCHEZ, Robert SENNERICH, Hervé TABOURNOT, Danièle TETU, Maurice THIRIET, Jean-Claude TISSOT, Jacques VUILLEMIN - BOUSSIERES : Michel POULET - BRAILLANS : Alain BLESSEMAILLE - CHALEZE : Adelphe CURTY - CHAMPVANS LES MOULINS : Yvan CUBY - CHATILLON LE DUC : Gilbert CANILLO - CHEMAUDIN : Michel DEMOUGE - FRANCOIS : Claude PREIONI - GRANDFONTAINE : Jean JOURDAIN, Alain BUFFARD - LA CHEVILLOTTE : Jean PIQUARD - LE GRATTERIS : Roger BALANCHE - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Joël GUILLERM - MORRE : Gérard VALLET - NANCRAI : Nicole FERNIER - OSSELLE : Philippe TISSERAND - PELOUSEY : Dominique BOILLOT, Eric GRAVIER - PIREY : André MAZIER - ROCHE LEZ BEAUPRE : Roland BARDEY - ROUTELLE : Pierre DAGON-LARTOT - SERRE-LES-SAPINS : Jacques TUAILLON - TALLENAY : Jean-Yves PRALON - THORAISE : Serge TORTEAU - VORGES LES PINS : Jean BERTHOD

Secrétaire de séance : Karine GEIGER

Procuration de vote :

Mandants : Michel JACQUEMIN, André MAZIER, Claude PREIONI, Daniel TETU

Mandataires : Jean-Claude DUVERGET, Robert STEPOURJINE, André DUBIEZ, Michel LOYAT